

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 779 110

(21) N° d'enregistrement national :

98 06726

(51) Int Cl⁶ : B 60 S 1/40

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 28.05.98.

(30) Priorité :

(43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 03.12.99 Bulletin 99/48.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : PAUL JOURNEE SA Société anonyme — FR.

(72) Inventeur(s) : JOURNEE MAURICE.

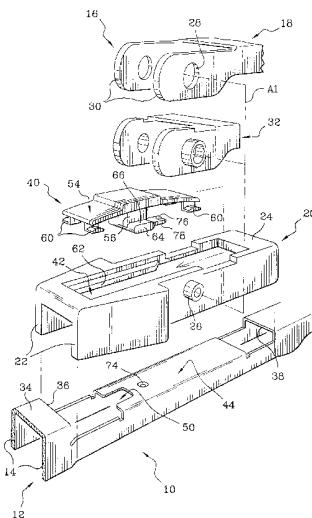
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : CABINET PHILIPPE KOHN.

(54) ESSUIE-GLACE DE VEHICULE AUTOMOBILE COMPORTANT UN VERROU SECURISE.

(57) L'invention concerne un essuie-glace de véhicule automobile, du type comportant un balai d'essuie-glace (12) articulé sur un bras d'essuie-glace par un connecteur (20) muni d'un verrou coulissant (40) qui coopère avec un élément transversal du balai (12) pour assurer la fixation du connecteur (20) sur le balai (12),

caractérisé en ce que le verrou (40) comporte une plaque supérieure de manipulation (54) qui est déformable élastiquement selon une direction perpendiculaire à la direction de coulissoissement du verrou (40), et en ce qu'elle porte des moyens d'immobilisation (76) du verrou (40) qui, lorsque le verrou (40) est à l'état libre en position de verrouillage, coopèrent avec des moyens complémentaires (74) solidaires du balai (12) pour immobiliser le verrou, et qui, lorsque la plaque (54) est déformée, sont dégagés desdits moyens complémentaires (74) pour permettre le coulissoissement du verrou (40).



FR 2 779 110 - A1



L'invention concerne un essuie-glace de véhicule automobile comportant un verrou sécurisé.

L'invention se rapporte plus particulièrement à un essuie-glace de véhicule automobile, du type comportant un balai d'essuie-glace articulé à une extrémité libre d'un bras d'essuie-glace par l'intermédiaire d'un connecteur qui chevauche une portion de liaison du balai munie de deux ailes longitudinales parallèles entre lesquelles s'étend un élément transversal, du type dans lequel le connecteur comporte un verrou qui coulisse entre une position de déverrouillage et une position de verrouillage dans laquelle il coopère avec l'élément transversal du balai pour assurer la fixation du connecteur sur le balai, et du type dans lequel le verrou comporte une plaque supérieure de manipulation.

Un tel type d'essuie-glace est par exemple connu du document FR-A-2.700.309. Ce type d'essuie-glace est particulièrement avantageux en ce qu'il permet un montage et un démontage aisés du balai d'essuie-glace, même par un utilisateur peu averti.

L'invention a pour but de proposer une nouvelle conception, perfectionnée, du verrou coulissant qui permette d'augmenter encore la fiabilité de l'accrochage ainsi réalisé, sans en augmenter la complexité ni le coût.

Dans ce but, l'invention propose un essuie-glace de véhicule automobile, du type comportant un balai d'essuie-glace articulé à une extrémité libre d'un bras d'essuie-glace par l'intermédiaire d'un connecteur qui chevauche une portion de liaison du balai munie de deux ailes longitudinales parallèles entre lesquelles s'étend un élément transversal, du type dans lequel le connecteur comporte un verrou qui coulisse entre une position de déverrouillage et une position de verrouillage dans laquelle il coopère avec l'élément transversal du balai pour assurer la fixation du connecteur sur le balai, et du type dans lequel le verrou comporte une plaque supérieure de manipulation, caractérisé en ce que la plaque supérieure de manipulation est déformable élastiquement selon une direction perpendiculaire à la direction de coulissemement du verrou, et en ce qu'elle porte des moyens d'immobilisation du verrou qui, lorsque le verrou est à l'état libre en position de verrouillage, coopèrent avec des moyens complémentaires solidaires du balai pour immobiliser le verrou, et qui, lorsque la plaque est déformée, sont dégagés des dits moyens complémentaires pour permettre le coulissemement du verrou.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- le verrou comporte des moyens d'accrochage qui s'étendent vers le bas depuis une face inférieure de la plaque de manipulation et qui sont destinés à coopérer, lorsque le verrou est en position de verrouillage, avec une face inférieure de l'élément transversal, et les
- 5 moyens d'accrochage portent les moyens d'immobilisation du verrou ;
- les moyens d'immobilisation sont constitués par un doigt d'orientation verticale, et les moyens complémentaires sont constitués par un évidement complémentaire dans lequel le doigt est reçu lorsque le verrou est à l'état libre ;
- 10 - le doigt d'immobilisation s'étend verticalement vers le haut depuis les moyens d'accrochage, et l'évidement est aménagé dans la face inférieure de l'élément transversal ;
- la plaque supérieure de manipulation comporte, à chacune de ses extrémités longitudinales, des moyens de guidage en coulissemement
- 15 du verrou sur le connecteur, et une partie centrale de la plaque, qui porte les moyens d'accrochage, est susceptible d'être déplacée verticalement par déformation élastique de la plaque ; et
- à l'état libre, la plaque supérieure présente un profil en arc de cercle à concavité tournée vers le bas.
- 20 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui suit pour la compréhension de laquelle on se reporterà aux dessins annexés dans lesquels :
- la figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un essuie-glace conforme aux enseignements de l'invention;
- 25 - la figure 2 est une vue en coupe longitudinale de l'essuie-glace de la figure 1, illustré lorsque le verrou est en position de verrouillage ;
- la figure 3 est une vue similaire à celle de la figure 2,
- 30 illustrant le verrou lorsque sa plaque de manipulation est déformée ; et
- la figure 4 est une vue similaire à celle de la figure 3 dans laquelle le verrou est illustré en position de déverrouillage.
- On a représenté sur la figure 1 la portion de liaison 10 d'un balai d'essuie-glace 12 de véhicule automobile. La portion de liaison 10
- 35 est par exemple formée par la portion centrale d'un étrier principal du balai 12. La portion de liaison 10 comporte pour l'essentiel deux ailes longitudinales parallèles 14 qui s'étendent selon la direction longitudinale du balai 12.

Le balai 12 est destiné à être monté à l'extrémité longitudinale libre 16 d'un bras d'essuie-glace 18 qui a pour fonction d'une part de plaquer le balai 12 contre une vitre à essuyer et d'autre part d'entraîner le balai en balayage alterné afin que celui-ci se déplace le long de la 5 vitre.

Le balai 12 est destiné à être articulé sur le bras 18 par l'intermédiaire d'un connecteur 20 qui est monté articulé à rotation autour d'un axe transversal A1 sur le bras 18 et qui est fixé sur la portion de liaison 10 du balai 12.

10 Le connecteur 20 est généralement réalisé en matière plastique et il comporte pour l'essentiel deux flasques latéraux 22 réunis par un dos supérieur transversal 24. En coupe transversale, le connecteur présente ainsi une forme de U renversé et le connecteur 20 est destiné à chevaucher la portion de liaison 10 du balai 12, les deux 15 ailes 14 de cette dernière étant reçues entre les deux flasques 22 du connecteur 20.

Les flasques 22 du connecteur 20 comportent chacun un tourillon cylindrique 26, chaque tourillon 26 s'étendant transversalement vers l'extérieur pour être reçu dans un orifice 28 aménagé dans chacune 20 de deux joues 30 de l'extrémité libre 16 du bras 18. Les deux joues 30 s'étendent longitudinalement parallèlement l'une à l'autre de manière à former une chape, les flasques 22 du connecteur 20 étant reçus transversalement entre les deux joues 30.

Les tourillons 26 assurent donc le montage à rotation du 25 connecteur 20 par rapport au bras 18. Dans l'exemple de réalisation illustré sur la figure 1, une pièce intermédiaire 32 est interposée entre le connecteur 20 et l'extrémité libre 16 du bras 18 pour à la fois limiter les jeux de fonctionnement et réduire l'usure et le bruit pouvant résulter du mouvement relatif du connecteur 20 par rapport aux bras 18.

30 De manière connue, le connecteur 20 comporte des moyens pour assurer sa fixation de manière rigide sur la portion de liaison 10 du balai 12.

Comme on peut le voir sur la figure 1, l'étrier du balai 12 présente un dos supérieur transversal 34 qui relie les deux ailes 14 en 35 dehors de la portion de liaison 10, laquelle est donc délimitée longitudinalement par deux bords transversaux 36, 38 du dos 34.

Pour assurer l'immobilisation totale du connecteur 20 par rapport au balai 12, il suffit donc d'empêcher tout mouvement de retrait

vertical vers le haut du connecteur 20 par rapport à la portion de liaison 10.

Pour ce faire, le connecteur 20 comporte un verrou coulissant 40 qui est monté en coulissemement dans une lumière 42 aménagée dans 5 le dos supérieur 24 du connecteur 20. Le verrou 40 est destiné à coopérer avec un élément transversal 44 qui relie les deux ailes 14 de la portion de liaison 10.

Dans cet exemple de réalisation de l'invention, l'élément transversal 44 du balai 12 est réalisé par continuité de matière avec les 10 ailes 14 de la portion de liaison 10.

L'élément transversal 44 présente une forme de plaque horizontale qui relie les deux bords longitudinaux supérieurs des ailes 14 sur une partie de la longueur de la portion de liaison 10.

L'élément transversal 44 comporte de plus une fente 15 longitudinale 50 qui s'étend longitudinalement sur environ les trois-quarts de sa longueur et qui débouche longitudinalement dans un bord avant 52 de l'élément transversal 44. La fente 50 est agencée symétriquement au centre des deux ailes 14 selon la direction transversale.

20 Le verrou coulissant 40 comporte pour l'essentiel une plaque supérieure de manipulation 54, sensiblement horizontale, depuis une face inférieure de laquelle s'étend un pied vertical 56 qui, lorsque le connecteur 20 est monté sur la portion de liaison 10 du balai 12, s'étend entre les deux ailes 14 du balai 12.

25 À son extrémité inférieure, le pied 56 comporte deux protubérances 64 qui s'étendent transversalement vers l'extérieur, l'une à l'opposé de l'autre.

Le verrou 40 est destiné à coulisser par rapport au connecteur 20 et par rapport au balai 12 entre une position avancée de 30 déverrouillage, dans laquelle au moins les protubérances 64 sont agencées longitudinalement en avant du bord avant 52 de l'élément transversal 44, et une position reculée de verrouillage dans laquelle le pied 56 est agencé en travers de la fente 50, les protubérances 64 étant agencées en dessous du niveau de l'élément transversal 44. Ainsi, des 35 faces supérieures 66 des protubérances 64 se trouvent verticalement en regard des faces inférieures 68 de l'élément transversal 44 qui sont agencées transversalement de part et d'autre de la fente 50, empêchant tout retrait vers le haut de l'ensemble du connecteur 20 et du verrou 40 par rapport au balai 12.

Par ailleurs, l'élément transversal 44 comporte, longitudinalement juste en arrière de la fente 50, un perçage 74 qui est destiné à recevoir un doigt 76 qui s'étend verticalement à l'extrémité libre d'une barre horizontale 78 qui s'étend longitudinalement vers l'arrière depuis une extrémité inférieure du pied 56, sensiblement dans le même plan horizontal que les protubérances 64. Comme on peut le voir sur la figure 2, lorsque le connecteur est reculé en position de verrouillage, le doigt 76 de la barre 78 vient s'engager dans le perçage 74 pour assurer l'immobilisation du verrou 40. Au contraire, comme on peut le voir sur la figure 4, lorsque le verrou est en position avancée de déverrouillage, la barre 78 et son doigt 76 sont agencés verticalement en regard de la fente 50, ce qui permet d'assurer la possibilité de montage ou de démontage du connecteur 20 et de son verrou 40 par rapport au balai 12, par simple déplacement vertical.

Conformément aux enseignements de l'invention, le passage du verrou 40 de sa position de verrouillage à sa position de déverrouillage ne peut se faire sans l'intervention d'un utilisateur.

En effet, la barre 78 est relativement rigide de sorte que, lorsque le doigt 76 est engagé dans le perçage 74, le verrou 40 ne peut avancer vers sa position de déverrouillage.

Au contraire, il est prévu que la plaque supérieure de manipulation du verrou 40 soit déformable élastiquement entre une position libre illustrée aux figures 2 et 4 et une position déformée illustrée à la figure 3.

À l'état libre, la plaque de manipulation 54 s'étend sensiblement selon un arc de cercle à concavité tournée vers le bas de telle sorte qu'elle ne coopère avec des rails de guidage 62, qui forment les bords longitudinaux de la lumière 42 du connecteur 20, que par ses deux extrémités longitudinales. Comme on peut le voir particulièrement sur la figure 1, la plaque de manipulation 54 du verrou 40 comporte en effet, à chacune de ses extrémités longitudinales, des moyens 60 qui permettent d'assurer son guidage en coulissolement longitudinal sur les rails 62 du connecteur 20, sens empêcher le déplacement vertical de la partie centrale de la plaque 54 lorsque celle-ci est déformée.

La partie centrale de la plaque de manipulation 54, depuis laquelle s'étend vers le bas le pied d'accrochage 56, s'étend donc à ce moment là au-dessus du niveau de ses deux extrémités longitudinales, de sorte que le pied 56 occupe une position haute par rapport au balai 12. Dans cette position, lorsque le verrou 40 est en position de

verrouillage, le doigt 76 est complètement engagé dans le perçage 74, ainsi qu'on peut le voir à la figure 2.

Au contraire, comme cela est représenté à la figure 3, lorsque l'utilisateur vient comprimer la plaque 54, en appuyant verticalement 5 vers le bas sur la portion centrale de celle-ci, il provoque un aplatissement de la plaque 54 de telle sorte que le pied d'accrochage 56 est amené vers une position basse par rapport au balai 12. La barre horizontale 78 étant liée à l'extrémité inférieure du pied d'accrochage 56, le doigt 76 se trouve alors dégagé verticalement vers le bas du 10 perçage 74.

Une fois le doigt 76 dégagé, l'utilisateur peut alors faire coulisser le verrou 40 vers l'avant vers sa position de déverrouillage illustrée à la figure 4.

Cette conception du verrou 40 permet de s'assurer que le 15 verrou 40 ne peut pas passer accidentellement de sa position de verrouillage à sa position de déverrouillage, même sous l'effet d'intenses vibrations ou sous l'effet d'un choc avec un objet.

Dans le mode de réalisation de l'invention, l'immobilisation du verrou 40 n'est prévue que dans sa position de verrouillage. Cependant, 20 on peut aussi prévoir, sans sortir du cadre de l'invention, que le verrou 40 soit immobilisé en position de déverrouillage.

De même, on peut prévoir que l'immobilisation du verrou 40 soit assurée par coopération d'un élément du verrou 40 avec un élément du connecteur 20.

25 Dans l'exemple représenté sur les figures, l'évidement 74 présente deux entrées tronconiques reliées par un alésage cylindrique de plus faible diamètre, et c'est sur une entrée tronconique que vient appuyer le doigt d'immobilisation 76 comme on peut le voir en particulier figure 2.

30 Dans une variante de réalisation préférée l'évidement 74 est réalisé sous la forme d'un perçage cylindrique de diamètre constant à l'intérieur duquel vient se loger le doigt 76 en position de verrouillage. De cette manière, l'extrémité supérieure du doigt 76 est libre, ce qui évite un éventuel fluage de la matière, fluage dû en particulier aux 35 vibrations.

REVENDICATIONS

1. Essuie-glace de véhicule automobile, du type comportant un
5 balai d'essuie-glace (12) articulé à une extrémité libre (16) d'un bras
d'essuie-glace (18) par l'intermédiaire d'un connecteur (20) qui
chevauche une portion de liaison (10) du balai (12) munie de deux ailes
longitudinales parallèles (14) entre lesquelles s'étend un élément
transversal (44), du type dans lequel le connecteur (20) comporte un
10 verrou (40) qui coulisse entre une position de déverrouillage et une
position de verrouillage dans laquelle il coopère avec l'élément
transversal (44) du balai (12) pour assurer la fixation du connecteur (20)
sur le balai (12), et du type dans lequel le verrou (40) comporte une
plaqué supérieure de manipulation (54),

15 caractérisé en ce que la plaque supérieure de manipulation
(54) est déformable élastiquement selon une direction perpendiculaire à
la direction de coulissolement du verrou (40), et en ce qu'elle porte des
moyens d'immobilisation (76) du verrou (40) qui, lorsque le verrou (40)
est à l'état libre en position de verrouillage, coopèrent avec des moyens
20 complémentaires (74) solidaires du balai (12) pour immobiliser le verrou,
et qui, lorsque la plaque (54) est déformée, sont dégagés desdits
moyens complémentaires (74) pour permettre le coulissolement du verrou
(40).

2. Essuie-glace selon la revendication 1, caractérisé en ce que
25 le verrou (40) comporte des moyens d'accrochage (56) qui s'étendent
vers le bas depuis une face inférieure de la plaque de manipulation (54)
et qui sont destinés à coopérer, lorsque le verrou (40) est en position de
verrouillage, avec une face inférieure (68) de l'élément transversal (44),
et en ce que les moyens d'accrochage (56) portent les moyens
30 d'immobilisation (76) du verrou (40).

3. Essuie-glace selon l'une quelconque des revendications
précédentes, caractérisé en ce que les moyens d'immobilisation sont
constitués par un doigt (76) d'orientation verticale, et les moyens
complémentaires sont constitués par un évidement complémentaire (74)
35 dans lequel le doigt (76) est reçu lorsque le verrou (40) est à l'état libre.

4. Essuie-glace selon la revendication 3 prise en combinaison
avec la revendication 2, caractérisé en ce que le doigt d'immobilisation (76)
s'étend verticalement vers le haut depuis les moyens d'accrochage (56,

78), et en ce que l'évidement (74) est aménagé dans la face inférieure de l'élément transversal (44).

- 5 5. Essuie-glace selon l'une des revendications 2 ou 4, caractérisé en ce que la plaque supérieure de manipulation (54) comporte, à chacune de ses extrémités longitudinales, des moyens (60) de guidage en coulissolement du verrou (40) sur le connecteur (20), et en ce qu'une partie centrale de la plaque (54), qui porte les moyens d'accrochage (56), est susceptible d'être déplacée verticalement par déformation élastique de la plaque (54).
- 10 6. Essuie-glace selon la revendication 5, caractérisé en ce que, à l'état libre, la plaque supérieure (54) présente un profil en arc de cercle à concavité tournée vers le bas.
- 15 7. Essuie-glace selon la revendication 4 caractérisé en ce que l'évidement (74) est un trou cylindrique débouchant dans les deux faces de l'élément transversal (44).

1/2

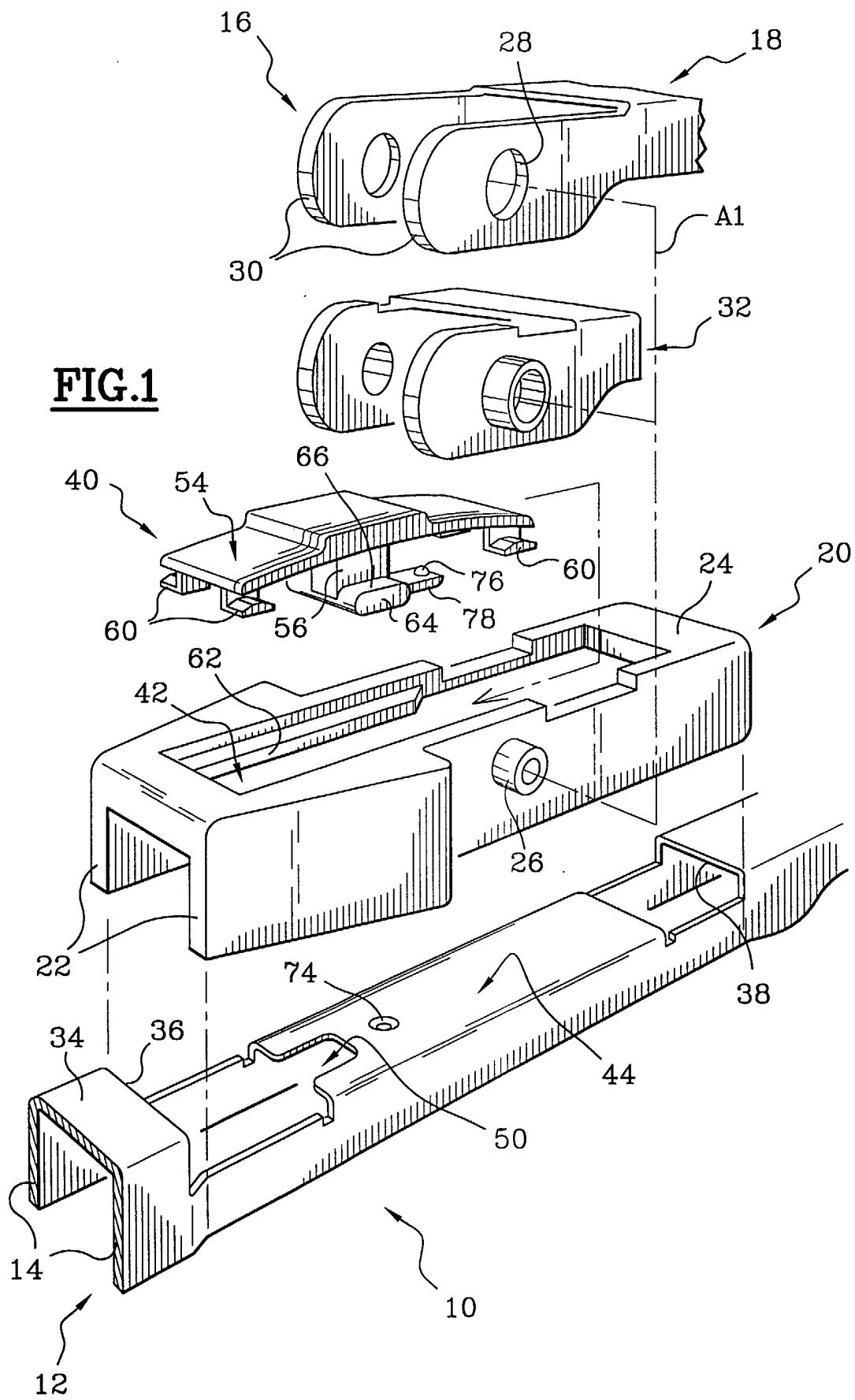
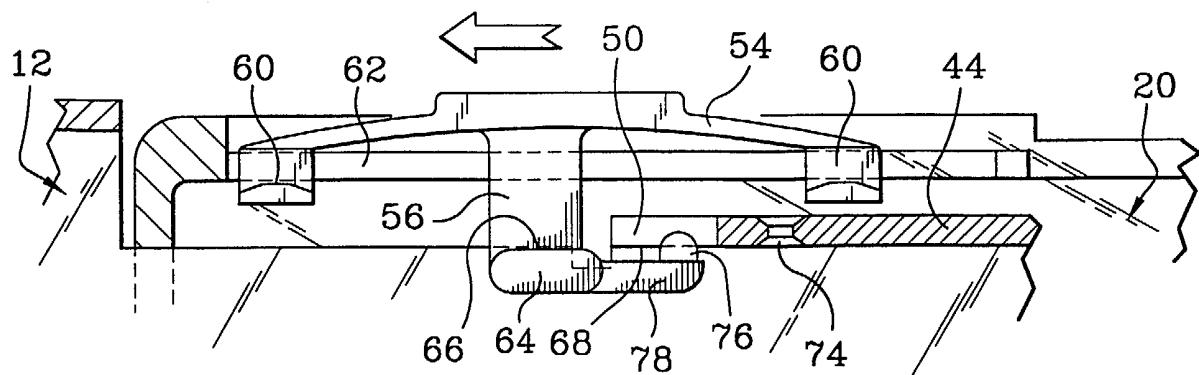
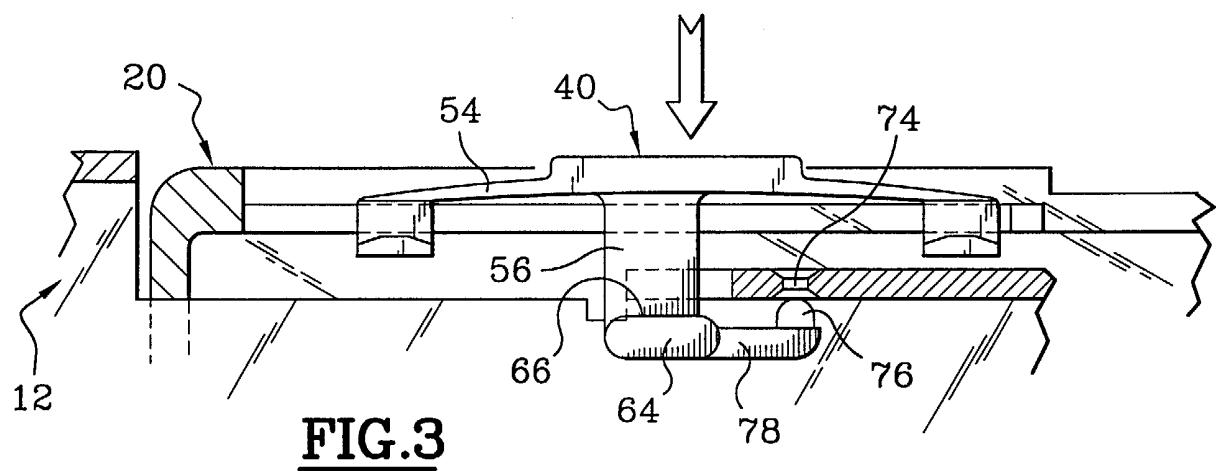
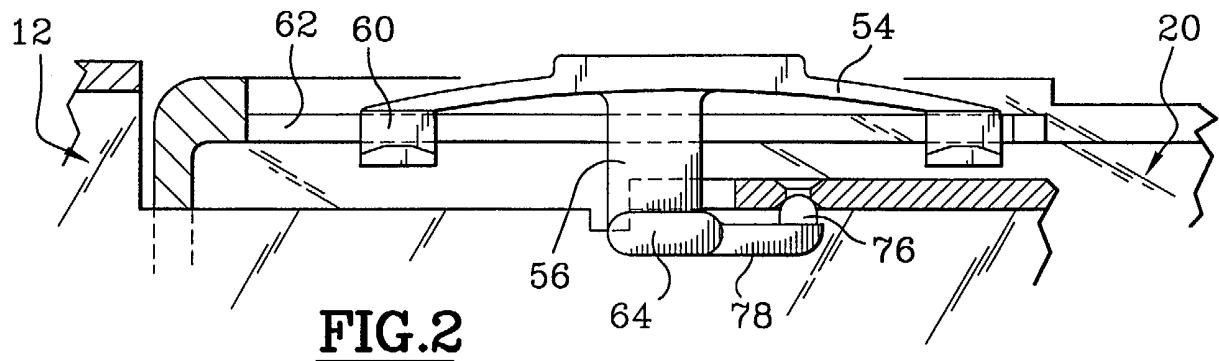


FIG.1

2/2



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 559255
FR 9806726

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	FR 2 417 417 A (SOCIETE D'EXPLOITATION DE BREVETS J.B.) 14 septembre 1979	1,3
A	* page 2, ligne 24 - page 3, ligne 32; figures 1-6 *	2,4-7
A	DE 87 10 593 U (ROBERT BOSCH GMBH) 8 décembre 1988 * page 2, ligne 17 - page 5, ligne 16; figures 2,3 *	1-7
A,D	FR 2 700 309 A (PAUL JOURNEE (SA)) 13 juillet 1994 * abrégé; revendications 1,2; figures 1,2,9-12 *	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B60S
1	Date d'achèvement de la recherche 4 février 1999	Examinateur Cuny, J-M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		